



Greffiers du Tribunal judiciaire de SENS en colère

Les greffiers du tribunal judiciaire de SENS sont en colère face à la déliquescence de leurs statuts et in fine de la Justice.

Nous appelons l'ensemble des personnels de la juridiction à se faire entendre et invitons les avocats, et tous les auxiliaires de justice à nous soutenir à l'occasion d'un mouvement de grève* et d'un rassemblement, 1 rue du palais de justice le :

22 JUIN 2023 A 10H00

Le tribunal judiciaire de Sens est une « petite » juridiction dont les agents de greffe se nomment, avec autodérision ou cynisme « les couteaux suisse » ! Le greffier d'une juridiction de la taille de Sens assume son service, mais aussi des « permanences » dans les services de l'instruction, de l'application des peines, des hospitalisations sous contrainte, au SAUJ (service d'accueil unique du justiciable) et parfois là où on l'envoie faute de personnel suffisant... on lui demande encore de former ses futurs collègues mais aussi tous les stagiaires, contractuels, emplois civiques... sans que lui-même ne soit formé à une quelconque pédagogie d'enseignement.

Le sens du service public anime le greffier et il est plutôt serviable, voire docile, voire soumis... pourquoi ? parce qu'on lui a dit qu'il travaillait pour un ministère régalien et que ses missions sont importantes pour la justice, dans la vie des justiciables et de la société.

De multiples réformes sont avalées, jusqu'à l'indigestion par le greffier, elles s'accompagnent d'outils « low-cost », à l'image de nos logiciels sans cesse en panne, en maintenance ou incompatibles entre eux... tout en continuant à imprimer des tonnes de papier.

Nous avons froid l'hiver et trop chaud l'été, car le beau bâtiment historique est un gouffre administratif et financier.

Le ministère de la justice ignore le temps de travail du greffier en audience (dépassant régulièrement les 6 heures d'audience maximales prévues par la circulaire « Lebranchu »), pendant des permanences le week-end et écrête de nombreuses heures supplémentaires.

Des bureaux mal pensés, envahis par des boîtes d'archives que le greffier fait et défait...

L'administration fait appel depuis quelques années à des emplois contractuels, dont les critères de recrutement restent flous, partiels, ouvrant la porte au recrutement sur « recommandation » et sans les garanties apportées par les statuts des titulaires.

Aucune garantie pour le justiciable, de la fiabilité, de l'autorité, de la confidentialité de la réponse apportée par la personne au bout du fil ou de l'ordinateur.

L'intérêt de ces « sucres rapides » pour le ministère de la justice est le bas coût de ces personnels peu formés et soumis, par peur de ne pas voir leur contrat renouvelé... (ils râleront sûrement moins que ces pénibles greffiers !!), sans s'intéresser à la précarité de leur situation.

INEGALITÉS de traitement entre les greffiers, avec un CIA attribué non pas en fonction de son investissement professionnel mais sur la base d'une enveloppe au montant ridicule, que les directeurs de greffe essaient de répartir pour donner « un petit peu » à tout le monde !

Inégalité encore entre les greffiers principaux ayant obtenu l'examen avant la réforme de 2019 et les nouveaux greffiers principaux, le rééquilibrage annoncé ne sera pas rétroactif à la date de la réforme de 2019, sans fondement juridique recevable !

SUPPRESSION des greffiers fonctionnels sans « plan de sortie » concret et respectueux de leur investissement professionnel durant plusieurs années.

DEPARTS à la retraite jamais anticipés, âge de départ toujours repoussé, traitement administratif des dossiers trop long et complexe.

A SENS nous avons déjà trop souffert, par le passé, des agissements de la hiérarchie et nous attendons toujours des conclusions sur le fond de la part de la Cour d'appel de PARIS et de la Direction des services judiciaires, concernant la gestion et la supervision de l'ancienne direction de greffe.

MEPRISÉS par un projet de revalorisation de la grille indiciaire au montant dérisoire (15 euros dans certains cas), accompagné d'une rétrogradation d'échelon. En conséquence, certains collègues se verront contraints d'attendre encore plusieurs mois pour présenter l'examen de greffier principal et d'autres perdront l'ancienneté dans leurs fonctions, ils se retrouveront rémunérés comme une sortie d'école ou d'examen principal.

Les traumatismes individuels et collectifs persistent et même s'accumulent, **nos revendications sont donc les suivantes :**

- **Un service public de la justice de qualité, assuré par des agents correctement formés et respectés,**
- **Des conditions de travail adaptées aux fonctions des agents,**
- **Des outils de communication efficaces,**
- **Revalorisation de l'indice avec maintien de l'échelon des greffiers déjà en activité,**
- **Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon,**
- **Augmentation du CIA à hauteur de 800 € maximum par an,**
- **Revalorisation de l'IFSE à hauteur de celle accordée à d'autres corps du ministère de la justice, soit une augmentation nette mensuelle de 200 € pour un greffier et 220 € pour un greffier principal,**
- **Une IFSE égale pour tous les greffiers principaux avec rattrapage de la différence depuis 2019**
- **Recrutement de Greffiers ou, à défaut, réorganiser et prioriser ! Le travail de 10 personnes ne peut pas (et ne doit pas) être fait par 5.**

« * journée de grève couverte par le préavis de Solidaires Fonction Publique déposé pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023 ».



Section locale Solidaires-Justice TJ SENS
1 rue du Palais de Justice
89100 SENS
mail : tj-sens @solidaires-justice.fr

 **in**FORMER
LES SALARIÉ-ES

 **ré**AGIR
ENSEMBLE

 **ré**INVENTER
le syndicalisme